

## Séminaire de recherche 2014

IDHES/CNRS - Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne

### **Assurance et enseignement : un enjeu professionnel et épistémologique entre droit, actuariat et sciences sociales**

#### **Organisé par :**

L'équipe de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne du laboratoire Institutions et dynamiques historiques de l'économie et de la société IDHES-CNRS (UMR 8533)  
Sous la responsabilité scientifique de **Raymond Dartevelle et Michel Margairaz (Université Paris 1 - IDHES/CNRS)**

#### **Objectif et fonctionnement du séminaire :**

Le séminaire « Assurance et enseignement » représente un support de réflexion qui accompagnera un projet de recherche « Modernité de l'assurance au XXe siècle ». Celui-ci vise à comprendre, grâce à des études pluridisciplinaires (histoire, droit, économie, sociologie, gestion notamment) et à une approche transnationale des modèles et réseaux assuranciers, comment l'industrie des assurances s'est adaptée au monde contemporain et à ses enjeux (de l'organisation scientifique du travail à la révolution informatique ; de la gestion des nouveaux risques à la massification de la consommation), tant sur le plan des acteurs, organisations que des entreprises.

La diffusion et la circulation des savoirs, les types d'enseignement au cœur des institutions publiques et privées, les politiques de formation professionnelle et voyages d'études, sont au fondement de la construction d'une expertise assurancière spécifique, de l'acquisition d'une compétence nouvelle et d'une qualification professionnelle indispensable au regard des mutations économiques et sociales, des innovations scientifiques et techniques. La bonne compréhension des enjeux assuranciers nécessite aussi d'ouvrir la réflexion à des disciplines insuffisamment prises en compte, parmi lesquelles, les mathématiques financières et sociales, l'actuariat, la démographie, la médecine...

Les séances du séminaire, qui expérimentera aussi une réflexion interdisciplinaire, feront intervenir un conférencier pendant une heure environ. Il s'efforcera en se fondant sur un état de la question traitée, de proposer des problématiques et champs d'investigations novateurs. Chaque communication croisera dans la discipline dont elle relève, la thématique générale du séminaire. Le deuxième temps du séminaire (une heure) sera consacré aux discussions sur des points précis de la conférence et à des échanges avec le public.

Enfin, les communications présentées au séminaire feront l'objet d'une publication, sous la forme d'un numéro spécial, dans une revue scientifique avec comité de lecture. Il est envisagé par la suite une mise en ligne des résumés des conférences dans le cadre d'un carnet de recherche sur [hypotheses.org](http://hypotheses.org).

## **Public :**

Le séminaire pluridisciplinaire est ouvert aux étudiants de masters, aux doctorants et post-doctorants, aux universitaires, chercheurs, aux professionnels et dirigeants du secteur des assurances, ainsi qu'aux étudiants inscrits dans le cursus des études supérieures et hautes études d'assurances.

## **Périodicité et lieu :**

Cette première année de séminaire se déroulera durant le premier semestre 2014. Les séances se tiendront le vendredi de 16 h à 18 h, une fois par mois (deux fois en avril) en salle Marc Bloch (2<sup>e</sup> étage)  
(Galerie Rollin à gauche, au fond, escalier C, 2<sup>e</sup> étage, couloir à droite, salle au fond)  
Université Paris 1 Panthéon Sorbonne  
17, rue de la Sorbonne  
75005 Paris  
M° Odéon ou Luxembourg

**Contact :** [raymond.dartevelle@gmail.com](mailto:raymond.dartevelle@gmail.com) et [margairaz.michel@orange.fr](mailto:margairaz.michel@orange.fr)

## **Problématiques et enjeux du séminaire**

A l'exception des congrès internationaux des actuaires, Bruxelles (1895), New York (1903) et Berlin (1906) qui ont proposé des bilans comparatifs des principaux pays européens de référence en matière d'enseignement de la prévoyance et des assurances (notamment l'Allemagne par rapport à la Grande-Bretagne et aux Etats-Unis), il n'existe que fort peu d'études sur le sujet, exceptées dans quelques revues professionnelles, encore moins de travaux historiques de caractère universitaire couvrant la période 1890-1920 durant laquelle se structure ce type de formation, jusqu'aux années 1945-1950. Pour le cas de la France, l'année 1946, voit les premiers pas de l'Ecole nationale d'assurances, créée par le Comité national des assurances (CNA), suite à la loi de nationalisation des sociétés d'assurances. Cette nouvelle structure d'enseignement est chargée de coordonner l'action des divers organismes qui depuis la fin du XIXe siècle dispensent l'enseignement des assurances.

Dès 1911, dans une étude approfondie, l'assureur Anatole Weber attirait l'attention sur *L'enseignement de la prévoyance, une lacune des programmes universitaires*. Quant à Joseph Hémard (1876-1932), professeur à la faculté de droit de Paris, il fut l'un des premiers à réaliser en 1922, dans la *Revue internationale de l'enseignement*, une étude comparée sur le plan international, « De l'enseignement des assurances » en attirant l'attention sur l'importance du modèle allemand et de ses écoles supérieures techniques et commerciales, qui associent et combinent connaissances scientifiques et compétences liées au métier. En réalité, le croisement des formations professionnelles privées et celles délivrées par les institutions académiques, rend l'approche de l'enseignement des assurances diversifiée et complexe en raison aussi de son caractère technique et pluridisciplinaire (du droit aux mathématiques financières).

Le séminaire, qui couvre cette année la période XIXe siècle-tout début des années 1950, vise à combler une lacune de la recherche en ouvrant des champs d'enquêtes selon deux grands axes :

## **1 – L'enjeu professionnel**

Il est associé aux compétences et qualifications nouvelles que nécessite l'adaptation des assureurs à la modernité. Outre les conséquences de la seconde révolution industrielle en termes de risques industriels nouveaux, mais aussi d'essor du marché des produits d'assurances (vie, capitalisation, épargne), d'offres nouvelles dans de nombreux secteurs (automobile mais aussi maladie-invalidité-vieillesse, assurance-crédit, etc.), il faut y associer non seulement les transformations introduites par l'organisation scientifique du travail qui précipite la nomenclature et la classification des emplois d'assurances, mais aussi le renforcement de la surveillance et du contrôle de l'Etat. Celui-ci devient durant la première moitié du XXe siècle un acteur majeur de la régulation de l'industrie des assurances.

Le séminaire tentera de faire mieux connaître les différentes structures, institutions, réseaux et programmes d'enseignement ainsi que les acteurs qui les animent. Alors qu'il n'existe pas encore de politique cohérente en matière d'enseignement technique, industriel et commercial (le projet de loi Dubief de 1905 ne trouve sa concrétisation qu'en 1919 avec la loi Astier), l'enseignement professionnel des assurances se réalise dans le cadre d'écoles privées, reconnues ou non par l'Etat, à l'initiative des organisations patronales, chambres de commerce, associations philotechniques et polytechniques. Si l'Association française pour le développement de l'enseignement technique (AFDET), relais des congrès internationaux sur le sujet, est fondée dès 1902, il faut attendre 1937 pour que se crée une association pour le développement de l'enseignement technique des assurances en France (ADETAF), dans la mouvance de la fondation récente de la Fédération française des sociétés d'assurances - FFSA (1936) et en lien avec la direction de l'enseignement technique.

Beaucoup de dirigeants de sociétés d'assurances ont reçu une solide formation en droit et sont issus, pour un certain nombre d'entre eux, des grandes écoles d'ingénieurs (notamment de polytechnique). Pour autant, la très grande majorité des employés (hommes et femmes) et des cadres sont formés au sein d'écoles privées qui représentent un des fondements constitutifs de l'enseignement des assurances (notamment l'Institut des finances et des assurances depuis 1887, l'Ecole polytechnique d'assurances, depuis 1924). Ce qui rend les autres structures académiques d'enseignement, plus en retrait, au moins jusqu'aux années 1920. Encouragée et soutenue financièrement par le Comité général des assurances (CGA), la chaire d'enseignement du droit des assurances est effective à la faculté de droit de Paris en 1929.

Quant à l'enseignement universitaire des mathématiques financières, il est créé à Lyon en 1930, grâce à l'engagement et au concours financier d'un certain nombre de directeurs de sociétés d'assurances et mobilise pour la première fois le réseau des facultés de droit et de sciences. Ces différentes créations se réalisent de façon concomitante avec l'évolution des chaires ou des enseignements dispensés, depuis les années 1890-1910 dans des institutions nouvelles comme l'Ecole libre des sciences politiques ou marquées aussi par une tradition académique. C'est le cas du

Collège de France mais surtout du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), dont le rôle s'accroît au milieu des années 1930, dans la formation des professionnels aux pratiques nouvelles (juridique et comptable) qu'introduit la grande réforme (1938) qui unifie le contrôle de l'Etat sur l'ensemble des entreprises d'assurances.

## **2 – L'enjeu épistémologique**

Depuis les premières créations dans le premier quart du XIXe siècle des sociétés d'assurances mutuelles et compagnies à prime fixe, le droit et l'actuariat représentent les disciplines essentielles de la formation des assureurs, véritables piliers autour desquels se structure l'enseignement professionnel. Cette hégémonie de la culture juridique et de la science mathématique (probabilités), se fonde sur la place centrale du contrat d'assurance et du calcul du risque. Face à ce constat se développent durant la période couverte cette année par le séminaire, des débats de caractère épistémologique auxquels il convient de prêter une attention particulière en raison de leurs enjeux intellectuels, sociétaux et professionnels.

Le premier débat est initié dès 1906 par Maurice Bellom (1865-1919), polytechnicien, ingénieur des mines, disciple de Le Play, professeur d'économie industrielle à l'Ecole des mines. Alors même que l'Institut des actuaires français (IAF) devient durant les années 1890-1914 la référence incontournable en matière d'approche rationnelle des questions assurancielles, M. Bellom insiste sur le fait que « l'assurance est parvenue, en France, à un tournant de son histoire : elle ne se confine plus dans le domaine des mathématiques ; elle entre dans le domaine économique et social (...), elle touche à la nation tout entière ». Cet appel à l'ouverture des structures d'enseignement à l'économie et à la science sociale, est en quelque sorte relayé vingt ans plus tard par la collaboration du sociologue durkheimien Maurice Halbwachs (1877-1945) et du mathématicien Maurice Fréchet (1878-1973) – chacun d'eux assurant un enseignement de statistique à l'Institut commercial d'enseignement supérieur de Strasbourg (1924-1929), – destiné aussi à des professionnels directement intéressés par les phénomènes de société : économistes, démographes, médecins, assureurs, notamment.

Le deuxième débat, lié au précédent, prend son ancrage dans la création en 1930 à Lyon de l'Institut de science financière et d'assurance (ISFA), destiné à la formation des actuaires. Fortement dominé par la conception théorique du mathématicien allemand Emil Julius Gumbel (1891-1966), son enseignement de la statistique mathématique et la place qu'il accorde au travail mathématique sur le calcul des probabilités, encouragé par Maurice Fréchet – ce dernier avait été appelé en 1928 à enseigner le calcul des probabilités, par le mathématicien Emile Borel (1871-1956), titulaire de la chaire à la faculté des sciences depuis 1919 –, provoquent la réaction et l'opposition d'Henri Galbrun (1879-1940), mathématicien et personnalité alors dominante de l'actuariat. Ce dernier revendique, par-delà la diffusion du savoir probabiliste, un enseignement plus pratique, limité à ce que les actuaires jugent le plus utile professionnellement et dont les congrès internationaux se font l'écho.

Le troisième débat est relatif au rapport des normes sociales, qui évoluent considérablement depuis la fin du XIXe siècle, aux règles et normes juridiques, fondement politique d'une cohésion sociale. Cette question essentielle des

régulations sociales et juridiques, dont l'assurance permet une observation pratique, est posée avec acuité avant 1914 par des juristes, qui se retrouvent dans des réseaux inter-organisationnels autour de la Société d'études législatives. Sensibles à la démarche sociologique et historique afin de donner toute son ampleur à l'observation des faits sociaux, ils contribuent au renouveau de la doctrine juridique, tant sur le plan de la réforme du Code civil, l'élaboration du Code du travail que de la volonté de faire évoluer le droit commercial.

Alors que se développe particulièrement durant l'entre-deux-guerres une professionnalisation des facultés de droit avec des pôles provinciaux de compétence disciplinaire, certains de ces juristes de renom, professeurs aux facultés de droit de Paris et Lyon, notamment Charles Lyon-Caen (1843-1935), Louis Renault (1843-1918), Henri Capitant (1865-1937) et Jean Appleton (1868-1942), ont participé comme experts au sein de commissions voire de comités consultatifs au ministère du Commerce puis du Travail, à l'examen des dispositions législatives relatives à l'élaboration et à l'application pratique des grandes lois qui ont structuré l'industrie des assurances : accidents du travail (1898) ; vie (1905) ; le nouveau régime juridique des assurances (1922) ; le contrat d'assurance (1930), notamment, mais aussi durant les années 1925-1930 à l'examen des modalités de la réglementation professionnelle (agents et courtiers).

Ces différents enjeux épistémologiques constitueront un fil conducteur des travaux du séminaire, d'autant que l'assurance et son enseignement se situent au carrefour de nombreuses disciplines au cœur de problématiques dont les références théoriques doivent dans la plupart des cas trouver une application pratique et professionnelle.

\* \* \*

## Programme du séminaire - 1<sup>er</sup> semestre 2014

### **Assurance et enseignement : un enjeu professionnel et épistémologique entre droit, actuariat et sciences sociales**

(XIXe siècle – début des années 1950)

Vendredi 31 janvier 2014  
Séance introductive

**Objectif du séminaire, état de la recherche et approche méthodologique**  
Raymond Dartevelle et Michel Margairaz (Université Paris 1)

Vendredi 14 février 2014

**L'enseignement commercial moyen : la formation des employé-e-s, XIXe-milieu du XXe siècle**  
Marianne Thivend (Université Lyon 2)

Vendredi 14 mars 2014

**Enseignement général et enseignement spécial du droit en France, 1804-1945**  
Jean-Louis Halpérin (ENS Ulm)

Vendredi 4 avril 2014

**La lente reconnaissance de l'expertise comptable en France, 1881-1944**  
Béatrice Touchelay (Université Lille 3)

Vendredi 11 avril 2014

**Le pouvoir des grands nombres. Les débats actuariels dans les congrès internationaux des actuaires, fin XIXe-1950**  
Martin Lengwiler (Université de Bâle)

Vendredi 23 mai 2014

**Une conquête de l'Est : la rencontre strasbourgeoise du mathématicien Maurice Fréchet et du sociologue Maurice Halbwachs à l'Institut d'enseignement commercial supérieur dans les années 1920**  
Laurent Mazliak (Université Paris 6)  
Eric Brian (EHESS)

Vendredi 13 juin 2014

**Henri Capitant : un juriste acteur et penseur du développement de l'assurance en France, fin XIXe-années 1930**  
David Deroussin (Université Lyon 3)